

<https://www.charentelibre.fr/faits-divers/deux-incendies-en-deux-semaines-le-lithium-embrase-a-nouveau-le-stockage-de-la-SIRMET-28713731.php>

DEUX INCENDIES EN DEUX SEMAINES : LE LITHIUM EMBRASE A NOUVEAU LE STOCKAGE DE LA SIRMET



Les pompiers sont de nouveau intervenus sur le site de la SIRMET, comme il y a quinze jours.

Quentin Petit

Un incendie s'est déclaré au cours de cette nuit de mercredi à jeudi à la SIRMET, à Gond-Pontouvre. Le site de traitements de déchets industriels avait déjà été victime d'un violent incendie il y a deux semaines. De nouveau, une batterie au lithium aurait tout déclenché.

L'odeur, âcre, tenace s'est répandue sur toute l'agglomération d'Angoulême. Un immense panache de fumée s'est élevé au-dessus des flammes géantes en train de dévorer un tas de déchets sur le site de la SIRMET, l'entreprise de récupération de métaux de la ZI n°3, à Gond-Pontouvre. Les fumées se sont

élevées, au-dessus des communes de Gond-Pontouvre, Saint-Yrieix, L'Isle-d'Espagnac, Angoulême.

Vers 1h30, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, un nouvel incendie s'est déclaré sur le site de l'entreprise. Plus de quatre-vingts pompiers, une quinzaine d'engins ont été dépêchés sur les lieux. Ils ont lutté toute la nuit contre les flammes. À 8 heures, le feu était « éteint mais non maîtrisé », selon un communiqué de la préfecture de la Charente. À 11 heures, les pompiers en avaient terminé avec le sinistre, ils avaient éteint les derniers foyers résiduels, les employés de la SIRMET pouvaient enrrouler leurs tuyaux. Restait un tas de ferraille fumant.



« On ne va pas attendre une catastrophe pour prendre des mesures. »

Dahalani M'HOUMADI, le directeur de cabinet du préfet participait à une réunion avec les pompiers, les responsables de l'entreprise, la mairie, en début de matinée : « On ne sait pas encore ce qui a déclenché l'incendie, mais 200 m³ de déchets, principalement de l'électroménager se sont embrasés. C'est la même chose qu'il y a deux semaines », quand un tas de déchets avait brûlé, au même endroit, dans l'après-midi du dimanche 29 mars. « On peut se féliciter de la réactivité des pompiers, des employés qui les ont assistés en aérant le brasier depuis la grue », dit encore Dahalani M'HOUMADI.

Selon la SIRMET, l'incendie aurait démarré dans un stockage, à proximité du pré-broyeur. Et, comme les autres fois, il est dû à une batterie au lithium qui se serait auto-enflammée, déclenchant le brasier. Le phénomène est connu dans l'entreprise. Elle est la seule du département à traiter les déchets ménagers et industriels contenant des batteries au lithium, cauchemar des industriels de la récupération. Elles génèrent des feux particulièrement difficiles à éteindre. Elles sont à l'origine de tous les feux de la SIRMET.

Par chance, l'incendie s'est déclaré en pleine nuit, quand les riverains sont confinés chez eux. Par chance, il n'y avait pas de vent. Les fumées ont pu s'élever pour s'évacuer alors que, la dernière fois, elles avaient été plaquées au sol. Alors, ce jeudi, encore, les pompiers ont procédé à des mesures de la qualité de l'air. « Elles sont non significatives en matière de toxicité », affirme la préfecture. Les eaux d'extinction ont été collectées, seront retraitées.

Mais c'est le septième sinistre dans l'entreprise en quatre ans, le deuxième en quinze jours. Il y a là de quoi énerver les riverains qui vivent sous le vent de la SIRMET. « Ça coince depuis un moment », confirme, sur place, Michel GOMEZ, ancien pompier et premier adjoint à la maire de Gond-Pontouvre, qui est venu prendre la mesure du sinistre au cours de la nuit. « On ne va pas faire un feu tous les quinze jours ». Il sait que les riverains sont inquiets. « C'était un peu moins important cette fois, mais on ne sait pas vraiment ce qui a brûlé ».

Dahalani M'HOUMADI en convient aussi. « Il faudra voir comment on peut accompagner l'entreprise sur ses processus, avec les services de l'État, la Dreal, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et le service d'incendie et de secours, Sdis. On ne va pas attendre une catastrophe pour prendre des mesures ». La préfecture devait faire un point avec l'entreprise.

Jean-François BARRÉ